

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVOS ERMENONVILLE ET MONTAGNY-SAINTE-FELICITE
EN LA SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE DE MONTAGNY SAINTE-FELICITE
JEUDI 28 AVRIL 2011 A 20H30**

Présents : M. Jean-Paul DOUET, Président, Mme Magalie MOUYSSSET, Vice-présidente, Mme Sylvie GON, M. Jean-Michel CAZERES, M. Jacques MAQUET, M. Alain PETREMENT, membres titulaires, Mme Isabelle CROMBEZ, M. Jean-François PICOU, M. Daniel VONCK, membres suppléants.

Absents excusés : Mesdames Natacha DUQUESNE, Stéphanie VANCOMPERNOLLE, Monsieur Jean MOULIN, membres suppléants.

Consultante : Madame Caroline BROUDEHOUX, directrice de l'école de Montagny-Sainte-Félicité.

Secrétaire du SIVOS : Mme Véronique LOCRE

Présents dans la salle : Madame DUCOS, Présidente de l'association ERMONTY accompagnée de cinq membres de l'association.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CROMBEZ

Signature du dernier compte-rendu du SIVOS par les membres présents.

Ordre du jour :

- Délibérations :
 - Vote du compte administratif
 - Approbation du compte de gestion
 - Affectation des résultats
 - Vote du budget primitif 2011
- Demandes de subventions au Conseil Général :
 - ATSEM
 - Contrat aidé
- Personnel : modification et régularisation des contrats :
 - Titulaire
 - Contractuels
- Communications diverses

Avant de passer à l'ordre du jour, M. PETREMENT demande pourquoi les points supplémentaires qu'il souhaitait y voir figurer - révision des statuts du SIVOS, délibération du SIVOS accordant l'extension de l'école d'Ermenonville - n'y sont pas ? M. DOUET répond que les points mis à l'ordre du jour sont du seul ressort du Président.

Concernant la modification des statuts du SIVOS, ils seront éventuellement revus après les prochaines élections municipales, et pour ce qui est d'obtenir l'accord du SIVOS pour la construction d'un groupe scolaire à Ermenonville, M DOUET fait remarquer :

- que cette dépense ne concerne en aucune manière le SIVOS, que le Maire est maître de la construction des bâtiments dans sa commune,
- que si cette construction se faisait, il attend toujours une décision du Conseil Municipal d'Ermenonville stipulant que cela n'entraînera aucun coût supplémentaire pour les parents.

M. PETREMENT demande également pourquoi le sujet sur les modalités de ramassage scolaire en cas d'intempéries n'est pas à l'ordre du jour. M. DOUET répond que ce point sera abordé dans le cadre des questions posées par les parents.

DELIBERATIONS

Vote du compte administratif 2010

M. PETREMENT demande qu'un membre du SIVOS soit désigné pour présider le vote du compte administratif 2010. M. DOUET répond qu'il est de tradition d'élire le doyen. M. MAQUET est élu.

M. DOUET présente le compte administratif en reprenant les dépenses et recettes réalisées article par article et par section, ainsi résumées :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement de 290 616 26€ pour un budget prévu de 331 426.80€,

Recettes de fonctionnement de 295 609.92€ pour un budget prévu de 331 426.80€,

Section d'investissement :

En dépenses et en recettes le budget prévu était de 19 406.77€. Les dépenses réalisées sont de 16 835.83€ pour 1406.77€ de recettes.

Pour des résultats finaux suivants :

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2009	Part affectée à l'investissement : Exercice 2010	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture de l'exercice 2010
Investissement	-1 406.77	0.00	-15 429.06	-16 835.83
Fonctionnement	30 966.22	1 406.77	4 993.66	34 553.11
Total	29 559.45	1406.77	-10 435.40	17 717.28

M. DOUET précise que suite à la vérification du compte administratif avec le compte de gestion reçu après les réunions de la commission finances, il résidait un écart de 168€ dans les dépenses de fonctionnement correspondant au non recouvrement d'impayés de la cantine. Cette dépense n'avait pas été prise en charge par la trésorerie. Cette erreur a été rectifiée.

M. PETREMENT regrette de ne pas être informé quand il y a des embauches pour le compte du SIVOS, et déplore de ce fait le manque de transparence des comptes. M. DOUET dit qu'il a déjà répondu lors de précédentes réunions à cette question : les embauches (il s'agit toujours de contrats de remplacement) se font très souvent dans l'urgence, afin de ne pas interrompre les services aux parents (cantine, périscolaire, centre aéré). De plus, tous les CV envoyés par Ermenonville sont étudiés. Par contre, s'il devait y avoir recrutement d'un titulaire, ce serait évidemment soumis à délibération.

M. PETREMENT demande que le vote du compte administratif 2010 soit fait à bulletins secrets.

M. DOUET revient sur le rejet du compte administratif 2009 en 2010 qui a entraîné la saisine de la chambre régionale des comptes et demande à l'assemblée délibérante de bien peser les conséquences d'un nouveau rejet : saisine de la chambre régionale des comptes, mise sous tutelle des finances du SIVOS, avec impossibilité de réaliser des dépenses d'investissement (ex. : si le lave-vaisselle de la cantine tombe en panne, il sera impossible de le remplacer rapidement ; les demandes des enseignantes, comme l'achat d'un appareil photo numérique, d'une plastifieuse etc... ne seront pas satisfaites) . C'est la Préfecture qui gèrera les finances du SIVOS : il faut s'attendre à des retards dans le paiement des salaires.

M. PETREMENT déplore le manque de prise en considération de sa demande, faite par courriel, de documents concernant le budget du SIVOS. M. DOUET répond que tous les documents réclamés avaient déjà été donnés lors des réunions préparatoires du budget, auxquelles participent les membres d'Ermenonville. Ils n'ont pas été envoyés car non modifiés depuis ces réunions.

M. DOUET quitte la salle et, sous la présidence de M. MAQUET, l'assemblée délibérante passe au vote du compte administratif 2010 à bulletins secrets. Le compte administratif est rejeté par 3 voix contre et 2 voix pour.

M. DOUET reprend sa place au sein de l'assemblée.

M. PETREMENT explique le refus des membres d'Ermenonville d'approuver le compte administratif par le fait que ses demandes d'inscription à l'ordre du jour des deux points auxquels il a été fait référence en début de réunion ont été rejetées par le Président du SIVOS.

Approbation du compte de gestion 2010

L'assemblée délibérante passe au vote du compte de gestion 2010 à bulletins secrets. Le compte de gestion 2010 est approuvé à l'unanimité.

Affectation des résultats

Recettes de fonctionnement : excédent antérieur reporté (article 002) :	17 717.28€
Dépenses d'investissement : solde d'exécution d'investissement reporté (article 001) :	16 835.83€
Recettes d'investissement : excédent de fonctionnement (article 1068) :	16 835.83€

Avant de passer au vote du budget 2011, M. DOUET sollicite l'assemblée délibérante pour les délibérations ne figurant pas à l'ordre du jour, qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Président propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

Indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargé des fonctions de receveur des communes

Mme DE DOMENICO, comptable payeur, a adressé au SIVOS le décompte de l'indemnité de conseil au titre de l'année 2010 arrêté à la somme de 275.55€ net. M. PETREMENT demande si le versement de la totalité de cette indemnité est justifié. M. DOUET répond que Madame De DOMENICO répond à nos sollicitations quand il le faut. L'assemblée délibérante accepte de verser cette indemnité dans sa totalité et confirme l'inscription budgétaire de cette somme.

Demande de subvention de l'association des parents d'élèves « ERMONTY »

M. DOUET informe l'assemblée délibérante que l'association « ERMONTY » a fait une demande de subvention au SIVOS. M. PETREMENT fait savoir que la commune d'Ermenonville a déjà voté cette subvention. M. DOUET fait remarquer qu'il aurait été plus judicieux d'étudier cette demande dans le cadre du SIVOS mais qu'Ermenonville ayant déjà répondu favorablement à cette demande, le SIVOS n'accorde donc pas de subvention.

Vote du budget primitif 2011

M. PETREMENT demande que le budget soit voté par article. Mme LOCRE fait remarquer qu'il n'est pas certain que cela soit possible dans les petites collectivités. M. DOUET ajoute que cela n'a aucune importance vu que ce ne sera pas le SIVOS qui sera chargé de l'appliquer.

M. DOUET présente le budget 2011 préparé par la commission des finances pour un montant en section de fonctionnement de 344 653.18€, équilibré en dépenses et en recettes avec un prélèvement pour l'investissement de 1 885.18€ et pour un montant en section d'investissement de 19 135.83€, équilibré en dépenses et en recettes.

L'assemblée délibérante passe au vote du budget : 3 pour, 3 abstentions. Le budget 2011 est voté à l'unanimité, les abstentions n'étant pas comptabilisées.

Tableau de répartition de la part des communes 2011 : voir annexe

Part communale totale :	181 135.90€
Part communale d'Ermenonville :	140 393.57€
Part communale de Montagny :	40 742.33€

M. DOUET explique à l'assemblée quelles données et modes de calcul sont pris en compte afin de répartir équitablement les parts communales. M. DOUET ajoute que ces clefs de répartition sont conformes aux règles des SIVOS (1/3 sur les finances – 7% potentiel fiscal, 27% DGF – 1/3 sur le nombre d'habitants – 1/3 sur le nombre d'enfants scolarisés).

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL

ATSEM : M. DOUET expose à l'assemblée délibérante que le Conseil Général accorde une aide pour le fonctionnement des classes maternelles créées au sein des regroupements pédagogiques. A l'unanimité, l'assemblée délibérante est d'accord pour solliciter l'octroi de cette subvention et charge M. DOUET d'engager les démarches nécessaires auprès de Monsieur le Président du Conseil Général pour obtenir cette subvention. Mme BROUDEHOUX annonce que, suite à la réorganisation des classes prévue pour l'année scolaire 2011-2012, il est possible qu'il n'y ait plus que 2 classes de maternelles plus une classe complète de CP. Ces changements impliqueront par voie de conséquences une réorganisation du personnel ATSEM.

Contrats aidés (CAE) : la demande de subvention du Conseil Général pour les contrats aidés (restauration, périscolaire et centre aéré) est approuvée. Il s'agit d'une somme de 2000€, qui sera destinée aux investissements si cela est possible (vu le refus du vote du Compte Administratif).

PERSONNEL

Personnel titulaire : Mme PETREMENT a demandé que son contrat de 35 heures hebdomadaires passe à 30 heures. Cette demande avait déjà été faite auprès du centre de gestion qui demande aux membres du SIVOS de délibérer à nouveau sur cette demande. L'assemblée délibérante accorde à l'unanimité cette demande.

Personnel vacataire : Mme DA COSTA étant vacataire, il serait plus juste d'annualiser son temps de travail afin qu'elle perçoive un salaire sur 12 mois. La moyenne de son temps de travail hebdomadaire étant de 25 heures, un contrat de

travail en ce sens sera fait. Il en est de même pour Mme DOUET pour un contrat de travail de 18 heures hebdomadaires. Ces propositions sont votées à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- 1- Organisation du périscolaire en cas d'épisode neigeux, ou en cas d'absence de ramassage scolaire : C'est de la responsabilité du Maire de mettre un local à disposition pour l'accueil des enfants, mais avec quel personnel et qui le paie ? L'idéal serait de nommer une enseignante (rémunérée en plus de son travail) car il n'y aurait aucun problème pour le nombre d'enfants accueillis, et pour l'agrément des locaux. Les maires vont travailler sur la question pour trouver une solution qu'ils présenteront à la prochaine réunion du SIVOS.
- 2- Demande d'un préau supplémentaire à l'école de Montagny. L'association des parents d'élèves propose que soit couverte la fosse de réception du saut en longueur. Réponse sera donnée après étude de faisabilité.
- 3- Demande des parents d'élèves de rectifier la présentation des factures afin de les rendre plus explicites notamment en ce qui concerne les heures facturées du périscolaire. Le SIVOS a répondu à cette demande. Un courrier accompagné d'un modèle de facture a été adressé aux parents d'élèves concernés.
- 4- Problème du positionnement d'une table de la cantine devant une issue de secours. La réponse de M. DOUET est claire : aucune table n'est et ne doit être placée devant les issues de secours. Rappel a été fait au personnel de cantine.
- 5- Agrandissement du local de restauration : M. DOUET répond qu'une demande de subvention a été faite auprès de la CAFO. Les délégués des parents d'élèves signalent le danger que représente le fait que le personnel de cantine fasse passer des plats chauds au-dessus de la tête des enfants. S'ensuit un vif échange sur la réalisation du projet de groupe scolaire par la commune d'Ermenonville. M. DOUET rappelle à nouveau que M.PETREMENT est Maire d'Ermenonville et donc maître de la construction des bâtiments communaux et notamment de la réalisation de l'extension de l'école mais que cela impliquera par obligation une augmentation des coûts pour le SIVOS et par conséquent pour les parents d'élèves.
- 6- Problème de discipline et de bruit à la cantine. M. DOUET rappelle qu'il existe un règlement. Les parents demandent une échelle de sanctions, définie en commun avec les parents. M. DOUET propose que les délégués des parents d'élèves interviennent auprès des parents dont les enfants créent des troubles, et leur adressent une lettre cosignée par les délégués des parents d'élèves et le Président du SIVOS. M. PETREMENT signale que les parents ont déjà signé le règlement de la cantine (signé donc lu et approuvé).
- 7- Demande de quelques parents pour mettre en place une étude du soir, étude « accompagnée » et payante. M. DOUET demande qu'un sondage soit fait pour évaluer le nombre d'enfants qui pourraient bénéficier de cette étude.
- 8- Goûters du périscolaire : une nouvelle formule a été mise en place qui semble donner satisfaction : les goûters sont fournis par la société des « Petits Gastronomes » qui fournit les repas. De même que les repas, les goûters sont élaborés par une diététicienne et de ce fait équilibrés en qualité et en quantité. Le seul bémol était le pain, frais du matin mais immangeable suite au transport. En accord avec le prestataire, le pain est désormais remplacé par un aliment équivalent diététiquement.

La séance est levée à 23h00

Répartition des charges 2011	Ermenonville		Montagny		Infos totales	charges totales
	Infos Ermenonville	charges Ermenonville	Infos Montagny	charges Montagny		
Potentiel fiscal	463 575.70 €	10 257.33 €	109 469.63 €	2 422.18 €	573 045.33 €	12 679.51 €
DGF 2011	518 705.00 €	44 552.65 €	50 692.00 €	4 354.04 €	569 397.00 €	48 906.69 €
Nombre d'habitants *	948	40 944.04 €	436	18 830.80 €	1384	59 774.85 €
Nombre d'enfants scolarisés	116.5	44 639.55 €	39.5	15 135.30 €	156	59 774.85 €
total charges		140 393.57 €		40 742.33 €		181 135.90 €

* chiffres 2010 : en attente de la notification de la Préfecture 2011

dépenses		363 789.01 €
recettes		182 653.11 €
reste à charge des communes		181 135.90 €
répartition		
Potentiel fiscal	7%	12 679.51 €
DGF	27%	48 906.69 €
Nombre d'habitants	33%	59 774.85 €
Nombre d'enfants scolarisés	33%	59 774.85 €